



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 22 MARS 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : MM DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José

CHAMPIONNAT ET COUPES : Contrôle des feuilles de matchs

D1 : Match no 24784190 BOE.B.ENC2 -- GONTAUD du 25 .3.2023 à 20h00, ce match est avancé au vendredi 24.03.2023 à 20h00 sur le terrain de BOE avec l'accord des deux clubs.

COUPES : Le tirage des coupes 47 INTERSPORT et COUE INTERSPORT, aura lieu le mercredi 29.03.2023 au DISTRICT à 16h30 et sera retransmis en direct sur facebook.

LA COMMISSION : Vu le nombre très restreint pour des journées de rattrapage, la commission n'acceptera plus des demandes de reports de match de complaisance quel que soit le motif de ces demandes, sauf cas de force majeure (intempérie).

Les clubs souhaitant organiser une journée de finale de coupe, le 21.05.2023 pour les COUPES INTERSPORT ou le 04.06.2023 pour les Finales de Championnats de D3 et D4, sont priés d'envoyer leur candidature au DISTRICT.

Le président
José ROMERO

